https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/guestions/QANR5I 16QF10301

## 16ème legislature

Question N°: 10301	De <b>Mme Annie Genevard</b> (Les Républicains - Doubs )				Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer			Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer		
Rubrique >communes		<b>Tête d'analyse</b> >Dénomination des voies et signalétique - FCTVA	•	<b>Analyse</b> > Dénomination des voies et signalétique - FCTVA.	
Question publiée au JO le : 25/07/2023  Date de changement d'attribution : 12/01/2024  Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

## Texte de la question

Mme Annie Genevard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les dépenses liées à la signalétique relative à la dénomination des voies d'une commune. L'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits. Elle lui demande si les dépenses relatives à l'établissement des plans, à l'acquisition et à la pose de la signalétique de dénomination des rues sont des dépenses de la section d'investissement donnant lieu à attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.